

Service Prévention Médiation

Médiateur de Proximité

Besoins saisonniers - CDD pour la période estivale 2018

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation – catégorie C

Délai de rigueur au plus tard le
Jeudi 3 mai 2018 inclus

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Saint-Martin-d'Hères, sous la responsabilité du chef du service Prévention Médiation et en étroite collaboration avec les médiateurs permanents en charge de l'accompagnement et de l'encadrement des personnels en renfort. L'agent de médiation de proximité assure les interventions de terrain nécessaires aux actions de médiation et de prévention de la délinquance mises en place par le service. Il exerce une présence de proximité auprès des usagers sur les espaces publics (espaces extérieurs et bâtiments publics). Il accompagne les publics destinataires de diverses opérations, contribue à la gestion organisationnelle, matérielle et administrative des actions menées et participe activement aux réunions et à l'activité générale du service.

Missions du Service Prévention Médiation

Le service prévention médiation est un service public de proximité, lieu d'écoute et de médiation. Le service est en lien direct avec la population, il dispose d'un accueil physique et téléphonique, d'une équipe de médiateurs. Celle-ci intervient du lundi au vendredi de 14h à 21h et durant la période d'été, ils travaillent les samedis, dimanches et jours fériés sur des missions de médiation de proximité à la piscine municipale. Le service repère les situations à risque relevant de l'éducation, scolarité, délinquance juvénile et de l'exclusion sociale. Il assure une présence active dans les espaces publics avec pour objectif de renforcer le lien social et réduire le sentiment d'insécurité, une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique. Il désamorce des conflits et règle les litiges de voisinage, liés notamment aux nuisances sonores. Le service s'appuie sur un réseau partenarial dans une dimension transversale (représentant de l'État, conseil départemental, éducation nationale, justice, polices, bailleurs sociaux, CCAS, animation de prévention, associations relatives à la prévention de la délinquance).

Activités du poste

Médiation sociale de proximité

- Assurer une présence de proximité.
- Intervention, gestion analyse et orientation des situations de risques de conflit dans les espaces publics de conflits de voisinages, de rassemblements gênants dans les lieux publics, conflits intra familiaux, conflits au sein des établissements scolaires et des structures municipales.
- Prise en charge et accompagnement des personnes en difficultés.
- Contribuer à une veille particulière auprès du public mineur.
- Assurer une veille technique par le repérage de dysfonctionnements urbains sur l'espace public.
- Concourir à l'activité générale du service.

Les activités du poste se répartissent en deux volets :

Volet social :

- Présence auprès des habitants.
- Veille éducative, préventive et technique.
- Observation de terrain.
- Accompagnement des services municipaux dans leur mission.
- Présence dans les équipements publics

Volet administratif :

- Établissement de la main courante d'observation.
- Production de notes sur des événements.
- Évaluation et premier diagnostic des situations de terrain.
- Participation aux groupes de travail, aux réunions partenariales et aux réunions d'équipe.

Médiation piscine municipale :

Dans le cadre des missions de médiation de proximité, une mission spécifique sera conduite sur le site de la piscine municipale.

- Sur le temps de travail à la piscine municipale le médiateur de proximité, bien que sous la responsabilité du responsable du service prévention médiation et du médiateur en charge de l'encadrement de l'équipe du personnel en renfort, devra impérativement se mettre à disposition du chef de bassin en charge de la gestion de l'équipement. Celui-ci étant le référent responsable de l'équipement qui coordonne toutes les équipes d'agents présents pendant son ouverture.
- Le médiateur de proximité se devra de faire appliquer et de respecter le règlement intérieur de la piscine. A ce titre l'agent devra faire preuve d'un comportement et d'une tenue irréprochable sur la structure, y compris lorsqu'il s'y trouve à titre personnel.
- Pour la conduite de la mission de médiation à la piscine municipale, le médiateur de proximité devra porter une tenue réglementaire adaptée à sa mission définie par note de service.

Compétences

Connaissances et savoir faire :

Connaissance de la ville, de sa population, de son évolution et de ses quartiers

Avoir des notions en matière d'intervention sociale et sur l'évolution socio-économique de la société française

Posséder certaines connaissances ou/et expérience dans le domaine de la médiation, de la sécurité, de l'animation et/ou du travail social, notamment auprès des publics jeunes, des familles et des personnes en difficultés.

Accueillir, accompagner, et encadrer les divers publics

Posséder un sens relationnel important

Un grand sens du secret professionnel, de la discrétion et du devoir de réserve

Le strict respect du cadre déontologique du cadre d'emploi

Travailler en équipe et avec de nombreux partenaires

Communiquer avec le public et les partenaires, être capable de dialoguer avec divers protagonistes et s'adapter à chaque situation de communication, maîtriser les techniques d'écoute, de relation et de négociation.

Capacité d'analyse des situations et retranscription (rédaction de rapport, de note d'intervention et instruction de la main courante d'intervention), rendre compte de son travail (par écrit et par oral),

Travail en autonomie, prendre des initiatives et s'adapter aux situations difficiles

Utiliser les outils informatiques (traitement de texte / tableur, courrier électronique, internet).

Savoir-être :

Sens du service public

Sens du secret professionnel, de la discrétion et du devoir de réserve.

Disponibilité

Impliqué et actif sur le travail de proximité

Sérieux, ferme, garder son sang froid en toutes circonstances

Professionnalisme (ponctualité, respect des consignes de travail)

Un comportement irréprochable dans la tenue du poste et en dehors

Les activités et les compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Conditions particulières :

Diplôme de l'animation, de la sécurité, de la médiation ou du secteur de l'action sociale souhaité.

Expérience professionnelle dans les champs de la médiation, de l'animation, de la sécurité et de l'action sociale de proximité.

Travail avec un public en difficultés, travail en extérieur, déplacements fréquents sur le territoire en véhicule, en pédestre et vélo.

Permis B

Port d'une tenue réglementaire définie par note de service, adaptée aux différentes missions de médiation de proximité.

Horaires particuliers adaptés aux missions du service (présence en fin de journée, en semaine, le samedi et le dimanche selon les besoins du service, cycle de travail hiver et été) / horaires réguliers en fonction des cycles de travail (été / hiver), avec amplitude variable en fonction des obligations du service public (les heures effectuées en sus du planning correspondant aux horaires habituels seront récupérées en accord avec le responsable de service) / Rythme de travail souple.

Candidature (lettre de motivation et CV obligatoire) à adresser à :

⇒ Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines
111, Avenue Ambroise Croizat - 38400 Saint-Martin-d'Hères

⇒ ou par mail : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

⇒ Renseignements téléphoniques : 04 76 60 72 94 ou 04 76 60 74 22

Le Directeur Général des Services,

